



Annexe 1- Formulaire désignation du référent 'Uniforme' pour le suivi de l'uniforme au sein de l'organisme gestionnaire de RN

Port de la tenue

Dans le cadre de sa mission de gestion de réserve naturelle, l'organisme gestionnaire est tenu d'équiper et de renouveler l'équipement de terrain des agents de réserves naturelles. Il s'engage à veiller à ce que cet équipement soit porté dans les conditions définies par les textes réglementaires qui sont en cours.

Cette tenue doit être portée dans son intégralité. Elle ne pourra être modifiée par l'ajout d'un marquage différent ou supplémentaire. Elle devra être portée avec l'écusson d'appartenance « Réserves Naturelles », et, pour les agents commissionnés et assermentés, avec la plaque ou l'écusson de commissionnement.

Rôle du Référent de l'organisme gestionnaire

Le référent assure un rôle d'intermédiaire entre RNF et les agents de RN de l'organisme gestionnaire. Il doit :

- centraliser les commandes en interne,
- demeurer le contact privilégié de RNF sur ce dossier et faire le relais des informations auprès du personnel concerné par la tenue uniforme,
- passer les commandes dans le respect des règles établies par RNF (cette personne doit donc être habilitée à engager la structure financièrement, ou à minima en être le relais),
- assurer le suivi avec son service financier,
- assurer le suivi des livraisons et des éventuels échanges,
- assurer le suivi des agents commissionnés et des effets de police.

RNF ne pouvant répondre aux nombreuses sollicitations, chaque agent doit s'appuyer sur son référent, celui-ci s'engageant à diffuser toutes les informations émanant de RNF, auprès des autres agents de RN.

RNF demeure le contact privilégié de l'organisme gestionnaire en matière de commandes, facturation et règlement relatif à la tenue uniforme.

Délivrance des effets de police

Tout agent de RN nouvellement commissionné et assermenté bénéficie d'une dotation gratuite d'effets de police comprenant 1 médaille de commissionnement et 3 écussons police.

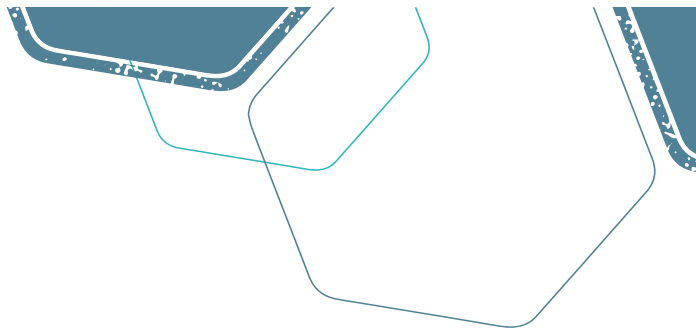
Pour ce faire, le référent en fait la demande par mail au contact RNF accompagnée de la copie recto verso de la carte de commissionnement de l'agent.

Les effets de police sont envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception accompagnés d'une attestation à retourner à RNF dûment signée par l'agent.

✎ En cas de changement de référent, la présente fiche sera à envoyer au contact RNF en charge de ce dossier dûment renseignée et signée.

Contact RNF : Cindy BEYER - cindy.beyer@rnfrance.org ou au 03 80 48 94 79 - Réserves Naturelles de France - CS 67524 – 21075 Dijon Cedex

Merci de bien vouloir impérativement renseigner les informations ci-après :



Organisme gestionnaire (Nom et adresse) : La Métropole Aix-Marseille-Provence Le
Pharo, 58 boulevard Charles-Livon, 13007 Marseille

Réserve(s) naturelle(s) gérées par l'OG : Réserve Naturelle Régionale du « Pourra
Domaine du Ranquet »

NOM et prénom : Kévin Courtois

Fonction : Conservateur de la Réserve Naturelle

Adresse postale de contact (si différente de celle de l'OG) : Métropole Aix-Marseille-
Provence, Rond-point de l'hôtel de Ville 13500 Martigues

N° de téléphone : 0675076643

Adresse @ : kevin.courtois@ampmetropole.fr

Fait à Marseille, **le**

Signature du Référent uniforme

L'organisme gestionnaire employeur, représentant légal

Nom et prénom du signataire : Martine Vassal ou son représentant

Fonction du signataire : Présidente de la Métropole-Aix-Marseille-Provence

Signature + Cachet de l'organisme employeur